



D.5. CIRCUIT NATIONAL T.A.R.

D.5.1. Définitions et rôles

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du Circuit National à partir du moment où ils sont à jour de licence pour la saison 2012/2013. Le circuit national a pour but d'élargir la base des tireurs de cette discipline en organisant des Compétitions « Labellisées ».

La meilleure performance par épreuve est retenue à l'issue de la saison, sans limite de participation, pour constituer un classement du circuit national. Pour être classé il faut au minimum avoir participé à 2 étapes du Circuit National.

Epreuves ouvertes :

- Fusil Répétition Manuelle
- FSA (Classement Gros Calibre et Petit Calibre confondus)
- Pistolet / Revolver
- Pistolet Vitesse Militaire
- Carabine 22 LR (discipline correspondant au règlement TAR en 2x10 coups)

Un arbitre national choisi par le club organisateur, devra être présent pour s'assurer de la conformité des installations et homologuer les scores réalisés. Les frais d'arbitrage seront à la charge du club organisateur.

D.5.2. Procédure d'engagement

Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site...).

Frais d'engagements :

Le coût d'inscription est commun à toutes les étapes du Circuit National. Les frais d'engagement sont déterminés par le Club et limités au maximum à :

- 12 € pour le 25 m
- 15 € pour le 50 m
- 15 € pour le 200 m

L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Les contacts des clubs accueillant une manche du circuit sont indiqués sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**